
Renvoi au ministre de la Guerre du don de deux cavaliers montés et équipés par la société des sans-culottes de Marigny, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au ministre de la Guerre du don de deux cavaliers montés et équipés par la société des sans-culottes de Marigny, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 378;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39658_t1_0378_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

mais constamment dirigé par des principes révolutionnaires, j'ai vaincu les difficultés, et, en quelque sorte, forcé la nature d'obéir à la loi.

« Le comité de Salut public est instruit de mes premières opérations. J'ai déjà un très grand nombre de beaux chevaux; je compte en lever près de 2,000. Je réforme tous ceux qui, manquant des qualités qu'elle exige, sont impropres au service militaire. L'équipement commence à se compléter; l'armement est plus difficile, et le voisinage des armées épuise à la fois l'avoine des magasins publics, celle des particuliers, et celle que je ramasse en exécution de votre décret.

« Cependant je puis vous assurer que la République peut lancer bientôt sur tous ses ennemis la plus formidable cavalerie qu'on ait vue encore en Europe. Que l'Espagnol, battu sur tous les points, se console par de ridicules rodomontades; que l'Autrichien barbare dévaste encore quelques chaumières; le terme de leurs forfaits s'avance et l'heure de la vengeance va sonner; ils seront à leur tour poursuivis, dévastés, anéantis; des escadrons immenses, des légions intrépides vont courir les frapper jusque dans leurs derniers retranchements et les punir jusque dans leurs tombeaux.

« Ce ne sont point là des chimères; ces présages se réalisent; nos ressources se multiplient, la terre enfante de nouveaux guerriers, le patriotisme s'exalte et la raison publique nous mène à pas de géant vers l'entier affranchissement du peuple. Déjà je vous ai décrit ses premiers miracles; je vais vous dire aujourd'hui ceux qu'elle vient d'opérer encore sous nos yeux.

« Notre collègue Dartigoyte, par ses prédications civiques, avait électrisé tous les esprits, avait entraîné tous les cœurs. Je l'avais secondé de tous mes moyens dans cet apostolat philosophique; tout était préparé; le peuple était mûr. Le dernier jour de la 3^e décade fut fixé pour célébrer à Auch la fête de la raison et l'abolition totale du fanatisme. Ce jour solennel arrivé, le peuple entier s'assembla sur un boulevard champêtre, et là, dans un banquet fraternel, fit éclater les premiers transports de sa joie.

« Ce repas lacédémonien s'achève et le peuple va parcourir l'enceinte de la ville; tous les signes fanatiques qu'il rencontre, il les arrache et les foule à ses pieds; mais ce n'était là que le prélude d'un élan plus sublime de sa raison, d'un acte plus imposant de sa puissance. De retour sur la place consacrée à la liberté, il s'assemble autour d'un bûcher couvert de titres féodaux et se fait amener dans un tombeau deux vierges à miracles, célèbres dans ce pays, les croix principales et les saints qui, naguère, recevaient l'encens des superstitieux. Alors l'enthousiasme civique éclate, le bûcher est allumé, et ces ridicules idoles y sont précipitées aux acclamations de ce peuple innombrable.

« Suppléez, s'il se peut, à l'impuissance de ma plume. Je ne puis vous décrire les transports, les élans de ce peuple sublime; je ne puis exprimer l'enthousiasme dont je fus saisi moi-même. Hommes, femmes, enfants, vieillards, tout était passionné pour la liberté, tout célébrait le retour de la raison et le triomphe de la nature.

« La carmagnole dura toute la nuit autour de

ce brasier philosophique qui consumait à la fois tant d'erreurs. Un bal très brillant fut ouvert à tout le monde, et cette journée à jamais mémorable fut terminée par des danses et des chants d'allégresse.

« Vive la République! ô mes collègues, et vive à jamais la raison!

« Je vous envoie la déclaration du citoyen Gaud, ci-devant prêtre et vraiment sans-culotte. Il abjure sa prêtrise et marche à l'ennemi. Il rend à la République une pension qu'elle lui faisait, et lui demande uniquement de lui réserver de cette pension 300 livres pour secourir son père et sa mère.

« Je vous prie d'accorder une mention honorable à sa conduite et d'accueillir favorablement sa demande (1). »

La Société des sans-culottes de Marigny [MARIGNY] offre à la Convention nationale deux cavaliers montés et équipés, et invite les représentants du peuple à rester à leur poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoyé au ministre de la guerre (2).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

La Société des sans-culottes de Marigny invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix et offre deux cavaliers montés et équipés.

Mention honorable.

Paré, ministre de l'intérieur, envoie les lettres de prêtrise du citoyen Domanget (Domenger), domicilié à Grenoble.

Insertion au « Bulletin », renvoyées au comité d'instruction publique (4).

Suit la lettre du ministre de l'intérieur (5).

Le ministre de l'intérieur, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Paris, ce 8 frimaire l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je t'envoie les lettres de prêtrise (6) du citoyen Domenger, domicilié à Grenoble, que

(1) D'après le *Journal de Perlet* [n° 436 du 12 frimaire an II (lundi 2 décembre 1793), p. 9], et d'après les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 334 du 11 frimaire an II (dimanche 1^{er} décembre 1793), p. 1513, col. 1], la lecture de cette lettre fut accueillie par les plus vifs applaudissements.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 232.

(3) *Bulletin de la Convention*, du 10^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (samedi 30 novembre 1793).

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 239.

(5) *Archives nationales*, carton F¹⁰ 878, dossier Domenger.

(6) Nous n'avons pas pu retrouver ces lettres.